

Aywaille / MR et CDH se séparent

La fin de 24 ans de cartel

L'ESSENTIEL

- Pour la 1^{re} fois depuis 1988, MR et CDH présenteront des listes séparées lors des élections communales.
- Un divorce résultant de divergences quant à la répartition des sièges.
- Philippe Dodrimont, le bourgmestre libéral actuel, rêve d'une majorité absolue.



LE MR d'Aywaille, piloté par Philippe Dodrimont, fera cavalier seul, en octobre. ©BELGA

En coulisses, le divorce est consommé depuis octobre dernier. Quelques rumeurs avaient bien filtré (*Le Soir* du 16/11/2011), mais la séparation n'était alors qu'évoquée au conditionnel. C'est désormais officiel : à Aywaille, lors du prochain scrutin communal, MR et CDH feront listes séparées, mettant ainsi fin à un cartel (Entente communale) vieux de 24 ans. La rupture n'a pas été décrétée

à l'amiable. Objet de la discorde : des divergences concernant la répartition des sièges au Collège. « Nous estimions que notre représentation n'était pas conforme à

la volonté de l'électeur », affirme Philippe Dodrimont, bourgmestre libéral. Avec 3 postes sur 7 actuellement, les Bleus aqualiens en auraient souhaité davantage

au lendemain des élections. « Puis le cartel limitait le nombre de places que nous pouvions occuper sur la liste. Désormais, nous pourrions présenter plus de 10

candidats. »

Selon le mayor, un autre élément aurait mis le feu aux poudres : « Nous savions que le CDH avait entamé des discussions avec le PS. Nous pensions que cela pourrait être de nature à nous écarter... »

Une version démentie par Vanessa Matz, 1^{re} échevine centriste. « M. Dodrimont essaye de légitimer son attitude, mais c'est totalement faux. Nous n'avons eu aucun contact avec les socialistes. En réalité, nous avons déjà conclu un préaccord avec le MR en février. Tout était décidé à 90 %. Puis en octobre, les libéraux nous ont soumis un texte complètement différent. Un accord déséquilibré, que nous ne pouvions pas accepter. »

Une version confirmée par René Henry, chef de file socialiste. « Le bourgmestre a la mémoire courte : c'est lui qui m'a appelé en premier. Avant le CDH. »

Philippe Dodrimont, qui présentera sa nouvelle liste vendredi soir, espère obtenir la majorité absolue. « C'est un challenge. Mais avec les 36 % de voix que j'avais remportés en 2006 et les bons scores d'autres membres, nous ne partons pas de rien. » Vanessa Matz, quant à elle, dit avoir « des ambitions pour la commune. » « Je regrette la manière dont les choses se sont passées, mais il s'agit désormais d'une opportunité pour notre parti de créer l'alternative. »

En 2006, la différence de voix entre MR et CDH était mince. Les prochaines élections se joueront probablement à couteaux tirés. Les électeurs n'auront jamais eu jamais eu autant d'alternatives : le PS et Écolo, siégeant actuellement aussi en cartel, présenteront cette fois 2 listes distinctes. Mais ici, point de chamaillerie : la chose était prévue depuis longtemps. ■

MÉLANIE GEELKENS

Verviers

Agent SNCB agressé : 2 ans requis

Un Theutois de 24 ans, frère d'un échevin de la Ville de Verviers, s'est vu requérir une peine de 24 mois de prison ferme pour avoir agressé un contrôleur de la SNCB, en septembre 2011, et pour avoir jeté des pierres sur un train rejoignant Spa. Il a déjà été condamné en 2009 à une peine de travail de 150 heures pour agression d'un autre agent de la SNCB.

Le prévenu avait été contrôlé sans billet dans un train à destination de Spa. Le contrôleur lui avait dressé un procès-verbal. Arrivé à Theux où il devait descendre, le Theutois avait agressé verbalement le contrôleur et l'avait également menacé. Le contrôleur voulait en effet dresser un deuxième PV à l'encontre du voyageur pour refus d'obtempérer.

Il est finalement descendu du train et s'est précipité sur la voie pour ramasser des pierres et les jeter en direction du train « et du contrôleur », a rappelé l'avocate de l'agent de la SNCB, qui réclame 250 euros de dommage moral.

650 h de travail

Le voyageur récalcitrant, également poursuivi pour des faits de violence sur les membres de sa famille, a déjà été condamné pour des faits similaires à une peine de travail de 150 heures il y a deux ans.

Depuis 2006, le tribunal correctionnel de Verviers l'a déjà condamné à un total de 650 heures de travail. Il a aussi été condamné à 36 mois avec sursis probatoire pour des faits de vol avec violence.

L'individu pourrait donc écoper de 2 ans de prison ferme à afficher à son palmarès déjà conséquent.

Le jugement sera prononcé le 18 janvier. ■ (b.)



Celem
COMPUTERS
we build your IT

Avoir le choix, c'est bien.
Faire le bon choix, c'est mieux !



CELEM développe une solution **sur mesure**,
quelle que soit **votre demande**.

PC, NOTEBOOK SONY VAIO, SERVEUR, CONTRAT DE SERVICE, CHARIOT MÉDICAL INFORMATISÉ

AXEL citrix eset Microsoft GOLD CERTIFIED OKI PHILIPS vmware

www.celem.be Celem SA • Bd de l'Ourthe, 100 • 4053 Embourg (Belgium) • Tél. : +32 4 367 64 34 • Fax : +32 4 367 65 15

24 HEURES | 1 COUP D'ŒIL

Prise d'otage à la banque

Deux hommes, encagoulés et armés, ont pris jeudi le gérant du Crédit Agricole de Bonnelles en otage. Le gérant venait d'arriver à l'agence rue du Condroz vers 8h15 lorsqu'il a été agressé et braqué par les inconnus. Il a dû ouvrir le coffre et a été forcé de leur remettre son contenu. Le montant du butin n'a pas été révélé. Les malfaiteurs sont restés au sein de l'agence bancaire jusqu'à 10 heures. Lorsqu'ils l'ont quittée, ils ont traversé la route pour se diriger vers le parking du magasin Carrefour. Le gérant est en état de choc. (b.)

LIÈGE Pas de mesure limitant le travail des journalistes Aucune mesure de restriction limitant le travail des journalistes n'a été prise au niveau de la cour d'appel de Liège, à la suite du vol d'un dossier par un journaliste fin septembre, a indiqué mercredi le magistrat de presse.

Le premier président de la cour d'appel de Liège a pris connaissance de la décision du Conseil de déontologie journalistique rendue après les faits. Le Conseil estimait qu'il y avait eu manquement à la déontologie dans le chef du journaliste de La Meuse qui avait volé un dossier au palais de justice de Liège, dans l'intention de démontrer les lacunes en matière de sécurité au sein du

bâtiment. Le journaliste s'était introduit dans une salle inaccessible au public. Il avait emporté un dossier, l'avait emmené à sa rédaction et l'avait restitué 3 jours plus tard. Les faits avaient été relatés dans le journal. Pour la cour d'appel de Liège, l'incident est clos. (b.)

CHAUDFONTAINE Premiers noms pour la liste Écolo La locale Écolo de Chaudfontaine a désigné ses candidats aux places stratégiques pour les élections communales. Lionel Thelen, Noémi Javaux et Steven Laureys prendront les trois premières places, tandis que Jean-François Close, actuel conseiller communal, poussera la liste. (P.Mo.)